



Réaction du front commun de l'enseignement concernant l'organisation de l'enseignement supérieur dans le cadre de la crise sanitaire liée au Coronavirus

Les organisations syndicales ont pris acte des circulaires 7516 et 7517, relatives à la gestion de la crise du coronavirus dans l'enseignement supérieur et supérieur de promotion sociale. Elles dénoncent toutefois d'emblée l'absence totale de concertation, contrairement à ce qui s'est fait à d'autres niveaux puisque la Ministre de l'Education a quant à elle rencontré les partenaires à deux reprises. Ces rencontres ont été facilitatrices.

La circulaire aborde entre autres la question des stages, pour les étudiants inscrits dans les formations paramédicales.

Sans aucunement nier la nécessaire solidarité, en particulier dans les milieux de soins, nous ne pouvons accepter que des stages puissent être maintenus si les lieux d'accueil ne peuvent garantir les conditions de sécurité et d'hygiène satisfaisantes pour les stagiaires, et encore moins accepter les conditions d'évaluation des situations de sécurité telles que décrites dans les circulaires.

Le front commun syndical souligne le courage des équipes et personnels soignant et soutient toutes les initiatives qui leur viennent en aide.. Il ne peut toutefois accepter des pratiques qui mettent en danger la santé des stagiaires et leur MFP et en péril la lutte contre la propagation de l'épidémie.

Le front commun s'interroge également sur le by-pass de l'ARES, censé fédérer les institutions d'enseignement supérieur et produire des avis reposant sur la concertation de TOUS les acteurs dans l'enseignement supérieur.

L'absence des organisations syndicales des « Groupes de destinataires également informés » nous semble déjà, à elle seule symptomatique, d'un type de fonctionnement qui prend le risque de négliger l'avis des acteurs de terrain.

Le front commun réclame enfin une véritable concertation, sur ce sujet grave bien sûr mais aussi de manière générale, sur tous les sujets relatifs aux compétences liées à l'enseignement de Madame la Ministre.